

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil onze, le onze juillet à 19h00, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le premier juillet deux mil onze, se sont réunis sous la présidence de Marie-Annick GUERCHE, Maire.

1- Aménagement des centres bourgs - Choix du maître d'oeuvre.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- DÉCIDE de retenir, dans le cadre de l'aménagement des centres bourgs, la société 2LM de LA HAYE-FOUASSIERE (44) pour un montant de 19 800,00 € HT, soit 23 680,08 € TTC (pour les 3 premières phases) puis 4% du coût total des travaux pour le suivi des travaux.

2- Assainissement – Hydrocurage et inspections télévisées - Choix de l'entreprise.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DÉCIDE de retenir, pour l'hydrocurage et les inspections télévisées du réseau d'assainissement, la société A3SN de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE (35) pour un montant de 14 970,00 € HT, soit 17 904,12 € TTC.

3- Assainissement – Réhabilitation du réseau d'assainissement et mise en conformité des lagunes - Validation du Dossier de Consultation des Entreprises.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le retrait de cette question afin qu'elle soit abordée lors d'une prochaine séance dans la mesure où la société 2LM, assistant à maîtrise d'ouvrage en charge de ce dossier, n'a pas fourni l'ensemble des pièces constitutives du Dossier de Consultation des Entreprises.

4- Restaurant – Création d'un budget annexe.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la création d'un budget annexe « restaurant ».

5- Restaurant – Vote du budget primitif.

Le conseil municipal, par 10 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions :

- APPROUVE le budget annexe « restaurant » suivant :

Restaurant 2011 :

➤ Section d'investissement :

↳ Dépenses (article 2313 – Construction) :	70 000,00 €
↳ Recettes (article 1641 – emprunt) :	70 000,00 €

6- Restaurant – Actualisation des marchés et autorisation donnée au Maire de signer les marchés.

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 2 voix contre :

- RETIENT le devis de l'entreprise Alain LECHARPENTIER dans le cadre du lot n°2 – charpente pour un montant de 4 536,33 € HT, soit 5 425,45 € TTC,

- APPROUVE l'avenant n°1 au lot gros oeuvre pour un montant de 1 677,43 € HT, soit 2 006,21 € TTC portant sur le remplacement de linteaux.

7- Conseil Général d'Ille-et-Vilaine – Convention en vue de l'intervention de l'architecte-conseiller dans le cadre de projets communaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la convention de partenariat du Conseil Général relative à l'adhésion au Conseil en Architecture et Urbanisme 35.